

*République Française*  
*Département : LOT*  
*Arrondissement : Gourdon*  
*Commune : Creysse*

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023**

Le lundi 18 décembre 2023 à 17h15 dans la salle polyvalente, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 12 décembre 2023, se sont réunis sous la présidence du Maire, Guy FLOIRAC.

**Secrétaire de la séance :** Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL

**Présents :** Guy FLOIRAC, Denis GAILLET, Françoise LAVAUD, Pierre CIRCAL, Francis FOLLET, Martine BOURNET, Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL

**Représentés :** Jean-Pierre BAULT représenté par Martine BOURNET, Laurent WIRTH représenté par Denis GAILLET, Catherine TOUTIN représentée par Guy FLOIRAC

**Absents et excusés :**

### **Ordre du jour**

1. Délibération : Garantie d'emprunt réaménagement de la dette de Lot Habitat
2. Délibération : Recrutement agent recenseur et fixation de la rémunération
3. Délibération : Demande de subvention voyage scolaire collège 7 Tours
4. Délibération : Participation financière création 5e classe RPI St Sozy
5. Contrôle des points d'eau incendie
6. Prime exceptionnelle pouvoir d'achat
7. Présentation rapport activités SYDED 2022
8. Présentation RPQS SMECMVD 2022
9. Divers

## Délibérations du conseil

### Délibération de la décision modificative n°32023 - CREYSSE 2023 - CREATION SITE INTERNET (N° MI\_2023\_80)

*Délibération : adoptée à l'unanimité  
pour: 10 contre: 0 abstention: 0*

### DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE SEPT TOURS (N° MI\_2023\_81)

Un voyage est organisé pour les élèves de 3<sup>e</sup> du collège des Sept Tours de Martel, 38 élèves se rendront en Angleterre dans le comté de Somerset du 17 au 23 avril 2024. Le voyage a un coût de 472 € par élèves. Les autres communes des environs ont versé en moyenne 50 € par élèves. Nous avons une seule élève concernée par ce voyage, il est décidé d'allouer la somme de 100 €.

*Délibération : adoptée à l'unanimité  
pour: 10 contre: 0 abstention: 0*

### VERSEMENT PRIME POUVOIR ACHAT EXCEPTIONNELLE (N° MI\_2023\_82)

L'Etat a mis en place la possibilité d'attribuer aux agents une prime liée à l'inflation. Celle-ci peut être versée jusqu'au moins de juin 2024. Cette prime est calculée en fonction du salaire de l'agent et de son temps de travail. Il est décidé de verser cette prime à tous nos agents à son taux maximum. Le maire prendra un arrêté municipal.

*Délibération : adoptée à l'unanimité  
pour: 10 contre: 0 abstention: 0*

### INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (N° MI\_2023\_83)

Morgane Podyma a été nommée agent recenseur pour la campagne de recensement 2024. L'Etat versera une dotation forfaitaire à la commune d'un montant de 720 €. Au regard du travail à effectuer, le maire propose de rémunérer notre agent recenseur à hauteur de 35 h au SMIC (en heures complémentaires et supplémentaires) plus les frais de déplacements en application de l'indice kilométrique en vigueur si nécessaire. Le maire prendra un arrêté municipal pour l'indemnisation de l'agent recenseur. Il est souligné l'importance du recensement, car le nombre d'habitants a une incidence sur le montant des dotations allouées à la commune. Au précédent recensement nous étions 317.

*Délibération : adoptée à l'unanimité  
pour: 10 contre: 0 abstention: 0*

## **Autres sujets**

Délibération : garantie d'emprunt réaménagement de la dette de Lot Habitat

Lot habitat a allongé l'emprunt qui était sur 19 ans à 25 ans. La commune de Creysse est garante à hauteur de 127 000 €. Le maire nous indique que Lot Habitat a des difficultés financières. Le conseil s'étonne de ne pas avoir eu plus d'éléments en amont de la prise de décision et décide de repousser le vote. Le conseil souhaite avoir plus d'information sur le réaménagement de cette dette, sur le bilan financier de Lot Habitat et si la proposition de rachat du logement est faite systématiquement quand le locataire remplit les critères.

Vote repoussé

Délibération : participation financière création 5e classe RPI St Sozy

La commune de Saint-Sozy nous demande de participer au financement de la 5<sup>e</sup> classe à hauteur de 3368 €. Le maire présente le projet de 5<sup>e</sup> classe dans le U actuel de l'école. Cette somme de 3368 € est la même pour les 3 autres communes du RPI (Mayrac, Meyronne, Lacave), St Sozy payera pour sa part 17 000 € sur un budget total estimé à 150 000 € dont 80 % serait subventionné. Il est abordé les difficultés financières de la commune de St Sozy qui ne peut engager plus 17 000 € sur ce projet et la possibilité pour les autres communes de financer davantage. Il est également évoqué le courrier des maîtresses qui souhaiteraient la 5<sup>e</sup> classe dans le prolongement de l'aile des maternelles, comme cela avait été pensé lors de la conception du bâtiment. Bien que l'objet de la délibération porte uniquement sur la participation financière de la commune de Creysse au financement du bâtiment de l'école de St Sozy, il est souligné l'absence de concertation sur le projet architectural qui semble avoir été établi dans l'urgence et sans vision à long terme. Il est décidé de demander au maire de St Sozy de venir pour présenter le projet et les raisons du refus de construire la 5<sup>e</sup> classe dans le prolongement de l'aile des maternelles.

Pour : 3, Contre : 2, abstentions : 5

Il n'y a pas de majorité

Présentation du rapport d'activités SYDED 2022.

Présentation du RPQS SMECMVD 2022.

Contrôle des points d'eau incendie

Le SDIS n'effectuera plus le contrôle des points d'eau pour les incendies. La commune de Creysse n'a pas de bouche à incendie, car nos tuyaux ne sont pas adaptés, en remplacement nous avons trois points de pompes. Il serait bon d'en rajouter un au moulin en faisant installer une colonne sèche. Il est décidé de demander un devis à plusieurs entreprises spécialisées. Pour plus de sécurité, il sera aussi demandé des devis à des entreprises pour le contrôle des points de pompage.

## **Divers**

L'association Bonneterre est dissoute, elle a fait don aux associations communales Autour du Cacre (2000 €) et Le Passe-Temps (1000 €).

La commune a reçu le bornage de l'agrandissement du cimetière, l'achat doit se faire prochainement chez le notaire au prix de 3 €/m<sup>2</sup> comme convenu en 2016, pour une parcelle de 1500 m<sup>2</sup>.

Une administrée a adressé un courrier à la mairie pour demander une exonération de taxe d'habitation pour une résidence secondaire dans le bourg qu'elle transforme en gîte. La demande est refusée à l'unanimité.

L'association Autour du Cacreay va organiser un « son et lumière » sur le château de Creysse cet été.

L'association Grooveland va réaliser des courts-métrages à Creysse en février avec des enfants de 11 à 17 ans, ils demandent si la commune peut leur prêter un local du 18 au 22 février. Il est accepté à l'unanimité de prêter la salle des fêtes sans contrepartie, et d'ouvrir l'église et la salle du bas du moulin pour les tournages.

Zones d'accélération des énergies renouvelables : il est demandé des référents communaux, Denis Gaillet et Francis Follet se portent volontaires.

La réparation définitive de la fibre ainsi que le réenfouissement des câbles d'Enedis se fera dans la Dordogne à partir du 8 janvier 2024 et pour une durée de 8 semaines.

La session a été levée à 20h15.

Guy FLOIRAC  
Président de séance

Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL  
Secrétaire de séance